

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 37 / 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois

le 2 mai à 17 heures

le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

**Date de la convocation : le 24 avril 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

**Absent :** HOUSSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** FOUQUE Christian.

**OBJET : Demande de subvention au département des Hautes Alpes pour les Travaux d'urgence pour construction d'un mur de renfort du cimetière communal.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès département des Hautes Alpes, dans le cadre des Travaux d'urgence pour la construction d'un mur de renfort du cimetière communal.

En effet, dans la nuit du 13 mars 14 mars 2023, de fortes pluies sont tombées sur la commune. Ces précipitations ont engendré un glissement de terrain, ce qui a provoqué un affaissement du mur du cimetière. Devant ces dégâts, la commune a été contraint de fermer l'accès au cimetière aux personnes afin de garantir la sécurité. Sans réalisation expressément des travaux, les personnes ne peuvent pas avoir accès au cimetière, ce qui est dommageable notamment à quelques jours des commémorations.

La commune a donc demandé un devis auprès d'une entreprise de maçonnerie. L'estimation du projet est de 17 837.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 50 % soit 8 918.75 € Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :** de solliciter, l'aide du département des Hautes Alpes, dans le cadre des travaux d'urgence pour la reconstruction d'un mur de renfort du cimetière communal.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire  
Valérie GARCIN

